



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



Le Préfet de région

Direction régionale des affaires culturelles

Service régional de l'archéologie

Affaire suivie par :  
Robert ROYET  
04 72 00 44 62

robert.royet@culture.gouv.fr

Références : 2017/7425/RR/MNT

ARRIVÉE

13 OCT. 2017

DDPP 38

à

Préfecture de l'Isère - Direction départementale de la protection des populations  
Service installations classées

22 Avenue Doyen Louis Weil  
CS 6  
38028 GRENOBLE CEDEX 1

Lyon, le 10/10/2017

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** DIONAY, SAINT-ANTOINE-L'ABBAYE (ISERE), éoliennes Massif Forestier de la forêt des chambarans  
IA0383591733508  
Votre courrier du 10 août 2017  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 17 août 2017.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le préfet de région, le directeur régional  
des affaires culturelles  
et par délégation,  
Le Conservateur régional de l'archéologie

  
Frédéric LETTERLÉ